

LE BUREAU DE PROJETS SAINT-LAURENT EST

Secrétariat à la Capitale-Nationale
Ministère des Affaires municipales
et de l'Habitation

Bâtir  l'avenir

Québec  
 

Plan de présentation

1. Les bureaux de projets – Inondations

- Plan de protection du territoire face aux inondations
- Principaux mandats du bureau de projets Saint-Laurent Est

2. Démarche de gestion des risques

Les bureaux de projets – Inondations

PLAN DE PROTECTION DU TERRITOIRE FACE AUX INONDATIONS

Des solutions durables
pour mieux protéger nos milieux de vie



Votre
gouvernement

Québec

PLAN DE PROTECTION DU TERRITOIRE FACE AUX INONDATIONS

Des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie

Un investissement total de
479 M\$

Principaux principes à respecter Prévention, précaution, santé et qualité de vie, équité et solidarité sociales, protection de l'environnement et prise en compte des particularités territoriales

Un engagement renouvelé

Le Plan de protection du territoire face aux inondations est prolongé pour trois ans afin de consolider les avancées et intégrer de nouvelles préoccupations.

Toujours en actions pour faire face aux défis climatiques croissants

- Créer un groupe de travail en matière d'**inondations pluviales** afin d'examiner cette problématique et de formuler des recommandations pour agir.
- Renforcer la **sensibilisation** et la **formation** des **acteurs locaux** et de la **population**.
- Améliorer les **outils de gestion des risques**.
- Faciliter une **coordination locale** des efforts pour une meilleure **planification** et une **adaptation durable**.

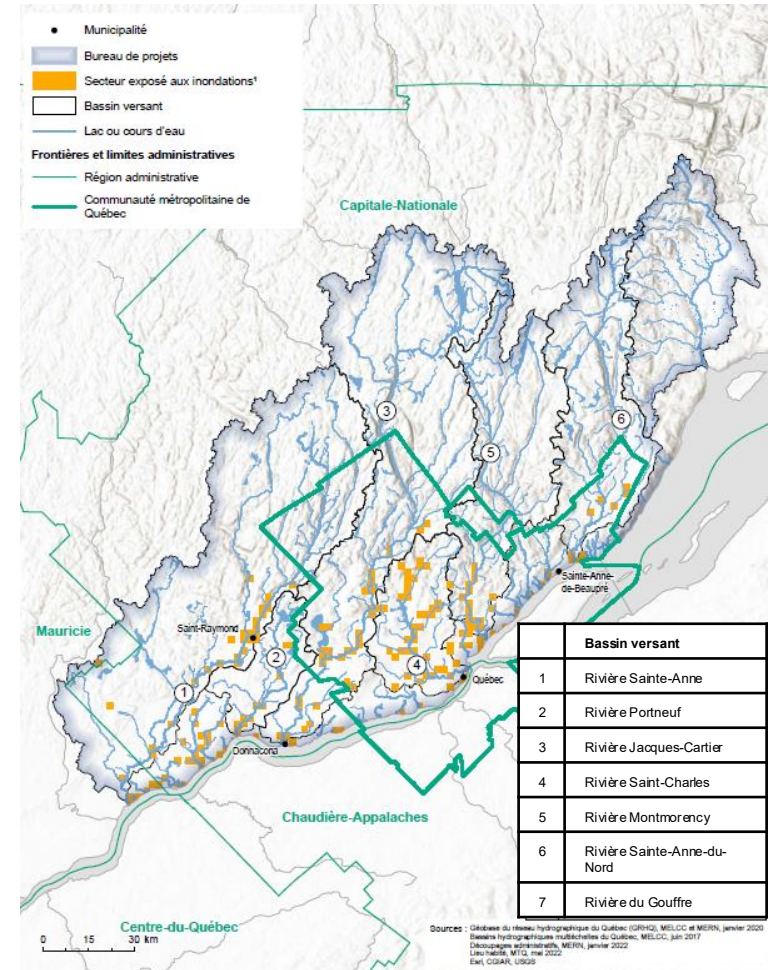
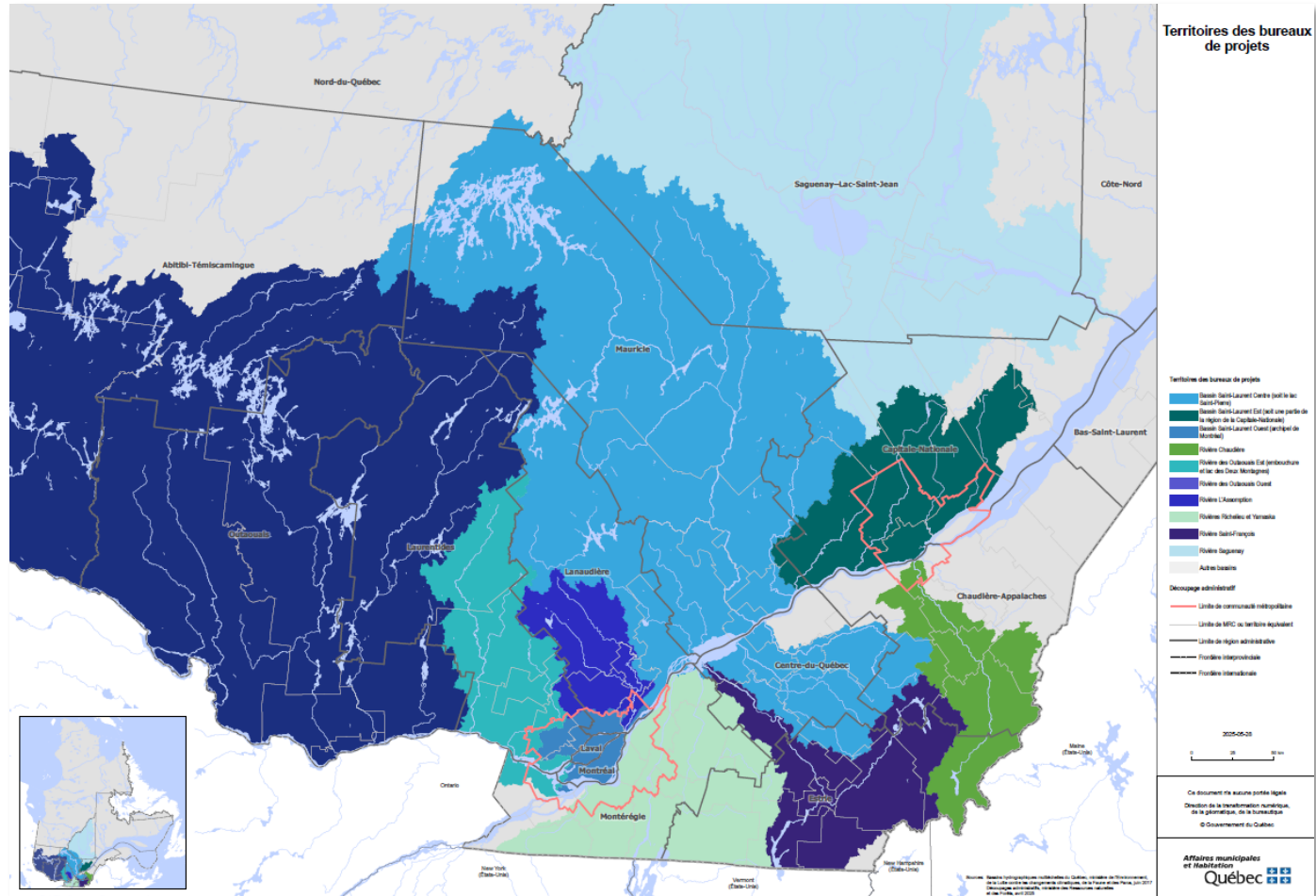
4 AXES
25 MESURES
PORTÉES PAR 4 MINISTÈRES :

- MAMH;
- MRNF;
- MELCCFP;
- MSI.



Mesure 9 : Bureaux de projets – Inondations

Les bureaux de projets – Inondations



Le bureau de projets Saint-Laurent Est

Notre mission

Accompagner les organismes municipaux dans la planification et la mise en œuvre de mesure de résilience face aux aléas fluviaux, en cohérence gouvernementale avec les autres ministères.

Notre mandat

- Renforcer les connaissances sur les risques (aléas d'inondation, vulnérabilité des milieux et analyse du risque)
- Soutenir la planification et la mise en œuvre de mesures de résilience et d'adaptation du territoire
- Assurer la concertation interministérielle (enjeux techniques, réglementaires et financiers)
- Favoriser la concertation à l'échelle du bassin versant pour une approche cohérente et intégrée aux nombreuses démarches en collaboration avec les partenaires régionaux

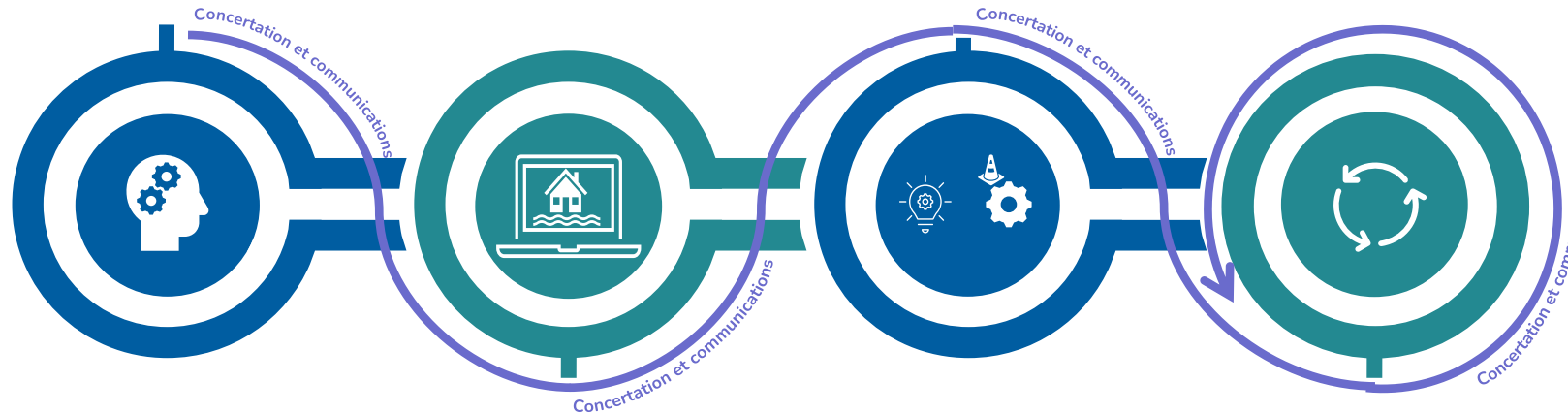
La démarche de gestion des risques liés aux inondations et à la mobilité des cours d'eau

Établir une **structure de concertation** adaptée et présenter la problématique d'inondations et de mobilité de cours d'eau à l'étude.

1. Établir le contexte

Identifier, évaluer, comparer et sélectionner des solutions pour **planifier** leur mise en œuvre.

3. Traiter les risques



2. Apprécier les risques

Identifier, analyser et évaluer les risques et leurs conséquences.

4. Suivre et améliorer en continu

Déterminer un **processus de suivi** et de **contrôle** pour la gestion et l'adaptation des solutions selon les **risques émergents** et les nouvelles connaissances.

Contacts et liens utiles

Bureau de projets bassin Saint-Laurent Est
(une partie de la Capitale-Nationale)

bp.saintlaurentest@mamh.gouv.qc.ca

Simon Demers
Analyste scientifique
en gestion des risques d'inondation

Simon.Demers@mamh.gouv.qc.ca

[Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie](#)

[Bureaux de projets – Inondations](#)